

## Assistant administratif - RéPPPOP38 MRSI

Poste CDD 1 an à 50%, à partir de septembre 2019 (renouvelable en CDI)

### Présentation du GCS Maison des Réseaux de Santé Isère et du réseau REPPPOP 38 :

Le Groupement de Coopération Sanitaire Maison des Réseaux de Santé de l'Isère (GCS MRSI), regroupant l'ensemble des réseaux de santé du département de l'Isère, a pour mission principale le soutien et l'appui aux professionnel·le·s et aux usager·e·s en santé pour la prise en charge des parcours de santé complexes en Isère. Le GCS MRSI emploie 75 salariés, sur 3 sites, et bénéficie d'un financement par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes.

Le RéPPPOP38 est le réseau de prévention et de prise en charge coordonnée de l'obésité pédiatrique en Isère. Il participe au projet de santé du GCS MRSI maison des réseaux de santé de l'Isère

### MISSIONS :

Assurer en polyvalence, une fonction d'accueil et d'information au sein du Réppop38  
Assurer des tâches de secrétariat et de support administratif et logistique à l'équipe  
Participer au travail transversal de l'équipe

### ACTIVITES PRINCIPALES :

- Accueil et information téléphonique
- Secrétariat courant, gestion administrative de l'offre Activités Physiques Adaptées, suivi des conventions et factures, réalisation de comptes-rendus et rapports d'activité, anticipation du changement du système d'information à venir.
- Participation à la logistique de formation des professionnels et à l'élaboration des procédures de fonctionnement (démarche qualité)

### PROFIL :

BTS Secrétariat médico-social

### COMPETENCES :

- Maîtrise des outils informatiques et bureautique (pack office), connaissance InDesign appréciée
- Rigueur et organisation
- Capacité de travail en équipe
- Autonomie et prise d'initiatives
- Capacité d'écoute et d'accueil

### Conditions d'embauche :

Date de recrutement : septembre 2019

Intitulé du poste : Assistant administratif - RéPPPOP38 MRSI

Employeur : GCS MRSI

Direction : Unité RéPPPOP38

Lieu : Saint Martin d'Hères

Conditions : CDD 1 an à 50%, rémunération selon convention collective FEHAP - Coeff 439 - Statut non cadre